Image not found or type unknown

VLS et VCS - Document Circulation Enfants Mineurs

Par **Sarak2012**, le **06/12/2015** à **09:34**

Bonjour,

Mes 2 enfants avec la maman sont en France avec un visa long sejour (3 mois du 20-08-2015 au 19-11-2015). La maman a fait une demande de "carte sejour visiteur "et a eu le recepisse pour 6 mois. Pour les enfants on a fait une demande de DCEM (focument curculation enfants mineurs).

- La prefecture refuse de deliverer le DCEM avec le recepisse de la maman et demande d'attendre que la carte de sejour soit delivree.

- Les enfants et la maman veulent voyager durant les vacances d'hiver Dec 2015, mais sans le DCEM ce n' est pas possible.

- Les enfants ont aussi sur le passeport un Visa Court Sejour de 3 ans valide jusqu' a Aout 2017, delivere' avant le VLS.

- Les enfants sont en France depuis 20 Aout 2015 (4 mois).

Question : Est ce que les enfants peuvent voyager et retourner en france avec la maman avec le visa court sejour VCS et sans le DCEM.

Cordialement ,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés